



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 13 - Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Le vingt-huit février 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-deux février 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. AMIOUNI, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme BOURDEL

M. FLATET a donné procuration à M. BOISSEAU

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme LE MOEL a donné procuration à Mme SONNET

M. LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

OBJET : Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public**E X P O S É**

Depuis plusieurs années, la Ville est inscrite dans une démarche de maîtrise énergétique qui permet d'enregistrer des consommations en-dessous des moyennes nationales. La Ville a déjà mené des actions de modernisation de l'éclairage public avec entre autres la réfection complète des armoires électriques en 2013, le remplacement des ballons fluos par des éclairages leds depuis 2016 et le passage en éclairage leds des illuminations de Noël.

Aussi, dans le cadre de son plan de sobriété énergétique adopté par délibération du 20 octobre 2022, la Ville de Châteaubriant a décidé de poursuivre son engagement, notamment, en matière d'éclairage public en prévoyant un plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public, en poursuivant la mise en place d'éclairages leds lors de rénovation de voiries, tels que déjà réalisés dans les rues des 27 otages, de la Liberté, de Verdun, etc., ce qui permet en outre de mettre en place un abaissement de la puissance d'éclairage.

En parallèle, la Ville étudie l'extinction totale de l'éclairage public selon des horaires définis dans le plan annexé :

- de 23h30 à 4h30 en zone agglomérée (bleu) ;
- de minuit à 4h en zone commerciale (vert).

Ces dispositions ne s'appliqueront pas en centre-ville et aux routes prioritaires (rouge) pour des raisons de sécurité et compte-tenu des usages (activités culturelles, restaurants, bars, flux de circulation...).

Pour atteindre cet objectif, en partenariat avec Territoire d'énergie 44 (ex SYDELA), la Ville décide de moderniser le parc d'éclairage public en centre-ville et sur les axes routiers prioritaires. La rénovation de l'éclairage en leds permettra de réduire de 50 % la puissance et la consommation de l'éclairage tout en gardant un niveau d'éclairement satisfaisant.

Ainsi, il vous est proposé de déposer, avec Territoire d'énergie 44, une demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds vert, qui prévoit, dans son axe 1, des aides en matière de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'assurer, en partenariat avec Territoire d'énergie 44, la rénovation en leds du parc de luminaires d'éclairage public pour le centre-ville et les axes routiers prioritaires et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert ;
- 2) d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à prendre toutes dispositions et signer tout acte ou document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230303-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A l'Hôtel de Ville, le 28 février 2023



Le Maire,
Alain HUNAUULT

Le Maire de séance,

CHAUVIN



Le Maire,

(L. Alain HUNAUULT)

